



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 1444 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

Dès lors qu'elles ne véhiculent pas d'informations erronées ou fausses, les initiatives privées visant à présenter l'offre de l'Éducation nationale ne font pas l'objet de commentaires de la part de mon ministère. Que sur le site visé par l'honorable Député, les internautes soient invités à exprimer leur opinion, est aujourd'hui une pratique courante que je m'abstiendrai également de commenter ; je signale que de par la loi, les initiateurs du site sont responsables de tout contenu publié.

Dans le contexte de la question posée par l'honorable Député, je signale que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en service dès 2018 la plateforme *mengschoul.lu* qui aide les élèves à trouver en quelques clics le lycée qui convient le mieux à leurs talents et à leurs aspirations. Au cœur du site *www.mengschoul.lu* se trouvent une carte interactive et un système de filtres qui permettent de s'orienter facilement parmi la très grande diversité de l'offre proposée dans les lycées luxembourgeois au niveau de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et du brevet de technicien supérieur (BTS).

Mengschoul.lu a été conçu pour guider les élèves et leurs parents dans leur orientation. La plateforme s'adresse aux élèves qui s'apprêtent à passer de l'enseignement fondamental, organisé au niveau communal, à l'enseignement secondaire, aux élèves qui s'orientent vers une section des classes supérieures de l'enseignement secondaire aussi bien qu'aux élèves étrangers qui rejoignent le système scolaire luxembourgeois pendant leur cursus scolaire.

Quant à l'éducation non formelle, le lien <https://ssl.education.lu/sea/StaarkKanner> donne accès à un annuaire interactif des structures d'éducation et d'accueil, avec une carte permettant de consulter l'ensemble de ces structures.

Luxembourg, le 3 décembre 2024

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH